

2010/2872 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à la Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône pour le développement et l'animation de la filière boulangerie (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 04/10/2010, p. 2004)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 10.000 € à la Chambre syndicale patronale de la boulangerie du Rhône pour développer une action de la filière boulangerie. Cette subvention a pour objectif de soutenir une institution afin de promouvoir au travers de trois actions phares qui seront menées sur le territoire, les produits de la boulangerie auprès du grand public et sensibiliser les jeunes avant de transmettre le savoir-faire et de créer de l'emploi.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, chers Collègues, comme chaque année depuis 2003, nous votons au Conseil municipal une subvention de 10.000 € à la Chambre syndicale de la Boulangerie du Rhône. Cette subvention permet d'organiser quatre manifestations :

- le concours des Apprentis font la fête du pain,
- la remise des statuettes de Saint-Honoré qui est le saint patron des boulangers,
- le Concours de la Baguette,
- et la Semaine du Goût qui commence aujourd'hui, et qui sera l'occasion de sensibiliser de nombreux scolaires à la fabrication du pain et au beau métier de boulanger.

Ces manifestations ont non seulement une valeur pédagogique vis-à-vis des jeunes publics et des plus âgés, mais elles permettent aussi de dynamiser ce secteur économique et par là-même, de nombreux quartiers de notre Ville.

Cette dynamique n'est néanmoins possible que grâce au travail de centaines d'artisans boulangers et de leurs salariés qui fabriquent chaque jour un pain de qualité et offrent un service de proximité, une boulangerie constituant très souvent le centre de gravité de l'activité commerçante d'un quartier.

Ce dynamisme est malheureusement assombri ces dernières semaines par une profonde inquiétude ressentie par la profession de la boulangerie, en raison de la suspension depuis fin août de l'arrêté préfectoral obligeant la fermeture des boulangeries, mais également de tout point de vente de pain, une fois par semaine. Une telle situation est intenable et dénoncée par une grande majorité de boulangers de Lyon, de l'agglomération lyonnaise et de tout le département du Rhône.

Si, à terme, l'ouverture sept jours sur sept des boulangeries et des points de vente du pain était autorisée, la profession d'artisan-boulangier serait en grand péril, je crains même que celle-ci ne devienne une profession en voie de disparition. Je crois sincèrement que nos concitoyens sont attachés à leur boulangerie de quartier et de village, et aux hommes et femmes qui fabriquent chaque jour un pain de qualité et offrent un service tout autant de qualité.

Il n'y a qu'à voir le nombre de signatures des pétitions qui circulent actuellement dans les boulangeries tenues par des artisans boulangers, comme c'est le cas dans certaines boulangeries où nous allons avec Mme le Maire du 5^e, tout comme vous, Monsieur le Maire, et nous constatons que les Lyonnais sont nombreux à signer une telle pétition.

Avec une ouverture sept jours sur sept, le profil de ces commerces changerait complètement et les artisans seraient alors remplacés par des chaînes, des enseignes, des franchises. Si ces dernières ont leur place dans notre société, elles ne peuvent prendre toute la place.

J'espère donc que la prochaine décision du Tribunal administratif permettra de revenir à la situation antérieure, celle que nous avons toujours connue à Lyon et dans le Rhône, une fermeture hebdomadaire des boulangeries et des points de vente de notre Ville et de notre Département.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, promouvoir le goût et la fabrication du bon pain et en particulier de la baguette française, faire connaître aux jeunes les métiers de la boulangerie, voilà qui emporte l'accord des groupes Communiste et GAEC au nom desquels j'interviens.

L'objet de cette délibération de subvention à la Chambre syndicale patronale de la Boulangerie est aussi, je cite, de « porter assistance et accompagnement aux artisans boulangers dans la gestion et le développement de leur entreprise ». Sur ce point de gestion, nos groupes souhaitent rappeler leur position concernant un aspect important de la vie des boulangers et des boulangeries.

Nous soutenons la position de ladite Chambre syndicale patronale de la Boulangerie du Rhône qui refuse l'ouverture des magasins en continu et qui se retrouvera au Tribunal administratif le 19 octobre prochain face au Groupement lyonnais des Artisans modernes, sic ! En quoi vouloir ouvrir sept jours sur sept est-il plus moderne que vouloir donner un jour de repos aux salariés et petits commerçants propriétaires de boulangeries ?

Ayant beaucoup travaillé sur les questions de temps et d'ouverture des commerces, je peux dire que comme prévu, la loi sur

l'ouverture des magasins le dimanche, un an après son vote, est un échec et une régression : le volontariat des salariés est une illusion ; le double salaire n'est pas assuré le dimanche et les discriminations entre salariés sont renforcées selon que l'on travaille dans une zone touristique ou non ; la concurrence entre le petit commerce traditionnel et les grandes enseignes est encore plus acharnée ; l'impact sur la croissance est nul, avec des commerces de proximité déstabilisés, voire fermés, et des achats qui ne peuvent être expansifs et se développer sur une semaine entière. Je rappelle combien la boulangerie de quartier est importante pour nos personnes âgées, mais aussi pour chacun d'entre nous.

Nous sommes modernes ! Nous pensons qu'il peut y avoir des ouvertures utiles le dimanche matin, pour s'acheter journaux, pain frais et gâteaux, et des ouvertures tout le dimanche, pour animer une ville dans les zones touristiques. Nous apprécions les ouvertures de lieux culturels traditionnels, comme les musées et les théâtres, et nous imaginons même des ouvertures de bibliothèques drainant ainsi un public familial renouvelé et étendu le dimanche, ce qui est préférable à une promenade dominicale dans les centres commerciaux.

Mais, chacun a droit au repos (c'est même dans le préambule de notre Constitution) et nous savons aussi qu'il faut toujours mesurer le coût humain, financier et économique au sens large de ces ouvertures. L'enquête du CREDOC en 2008 montrait bien que les personnes les plus défavorables en France à l'ouverture des commerces le dimanche, étaient celles qui avaient un parent travaillant le dimanche. Cela dit tout !

Nous sommes donc favorables à cette délibération et nous souhaitons vivement que la Chambre syndicale de la Boulangerie, dont nous partageons l'analyse, soit entendue par le tribunal ce 19 octobre. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Moi, je n'ai rien à ajouter aux deux déclarations qui viennent d'être faites. Je pense que c'est extrêmement important pour l'avenir de notre tissu local de commerces. Autant je suis favorable à ce qu'un certain nombre de zones touristiques puissent être ouvertes le dimanche -vous l'avez rappelé d'ailleurs-, autant je pense qu'il faut sauvegarder le tissu de nos commerces locaux. Ce serait une grande catastrophe s'ils disparaissaient.

Voilà, je vous remercie. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)